

GIGONDAS



SOLIHA HABITAT
ET TERRITOIRES 84
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Conçu par	COMMUNE
Dressé par	SOLIHA Vaucluse
JB.PORHEL	Chargé de mission Urbanisme
A.BARBIEUX	Chargé d'études Urbanisme

Pièce n° 2

Plan Local d'Urbanisme

-

Modification

-

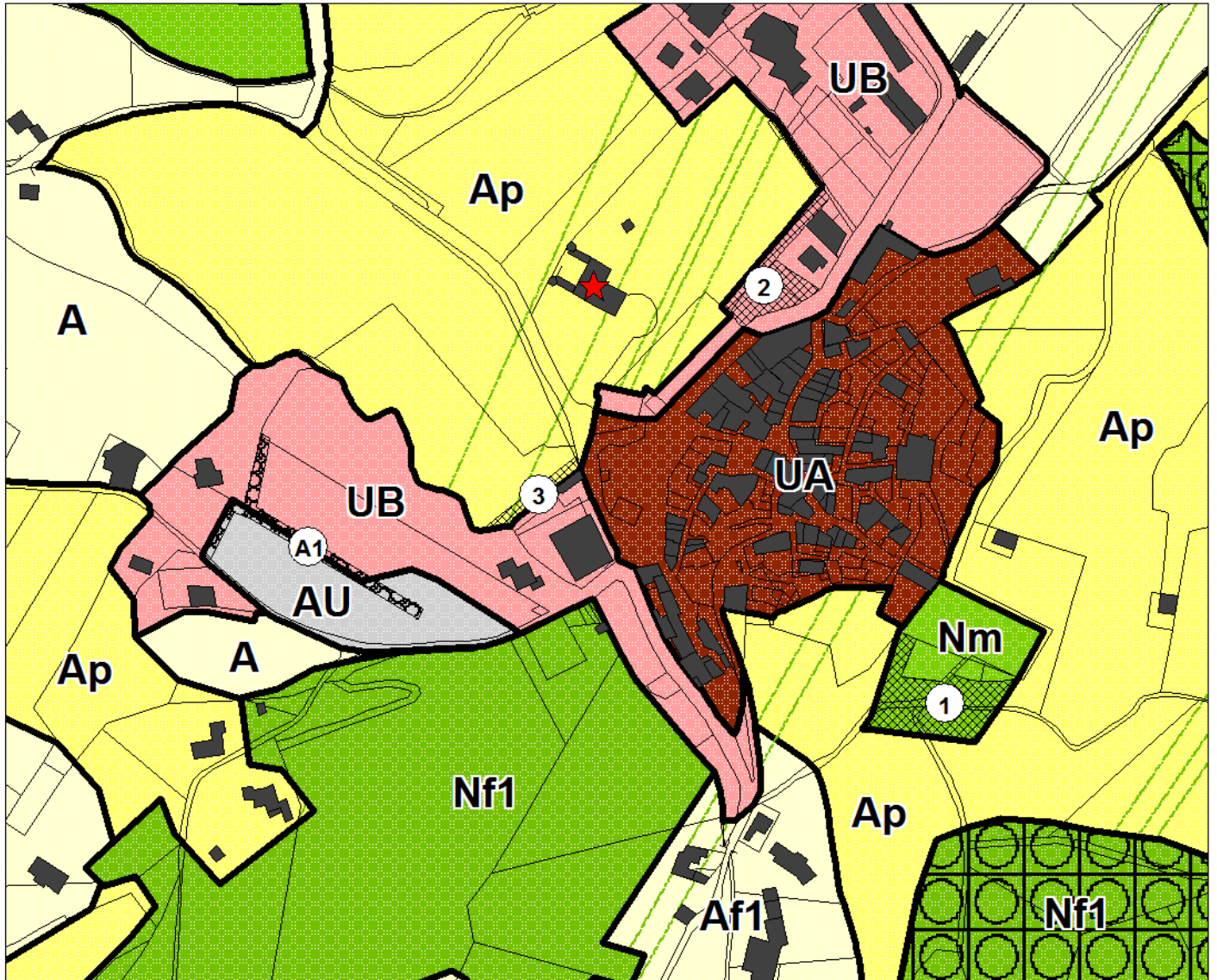
Extraits de zonage

18/12/2018

SOMMAIRE

Extrait de plan de zonage : zone AU (village) _____ 2

Extrait de plan de zonage : hameau de la Baumette _____ 3

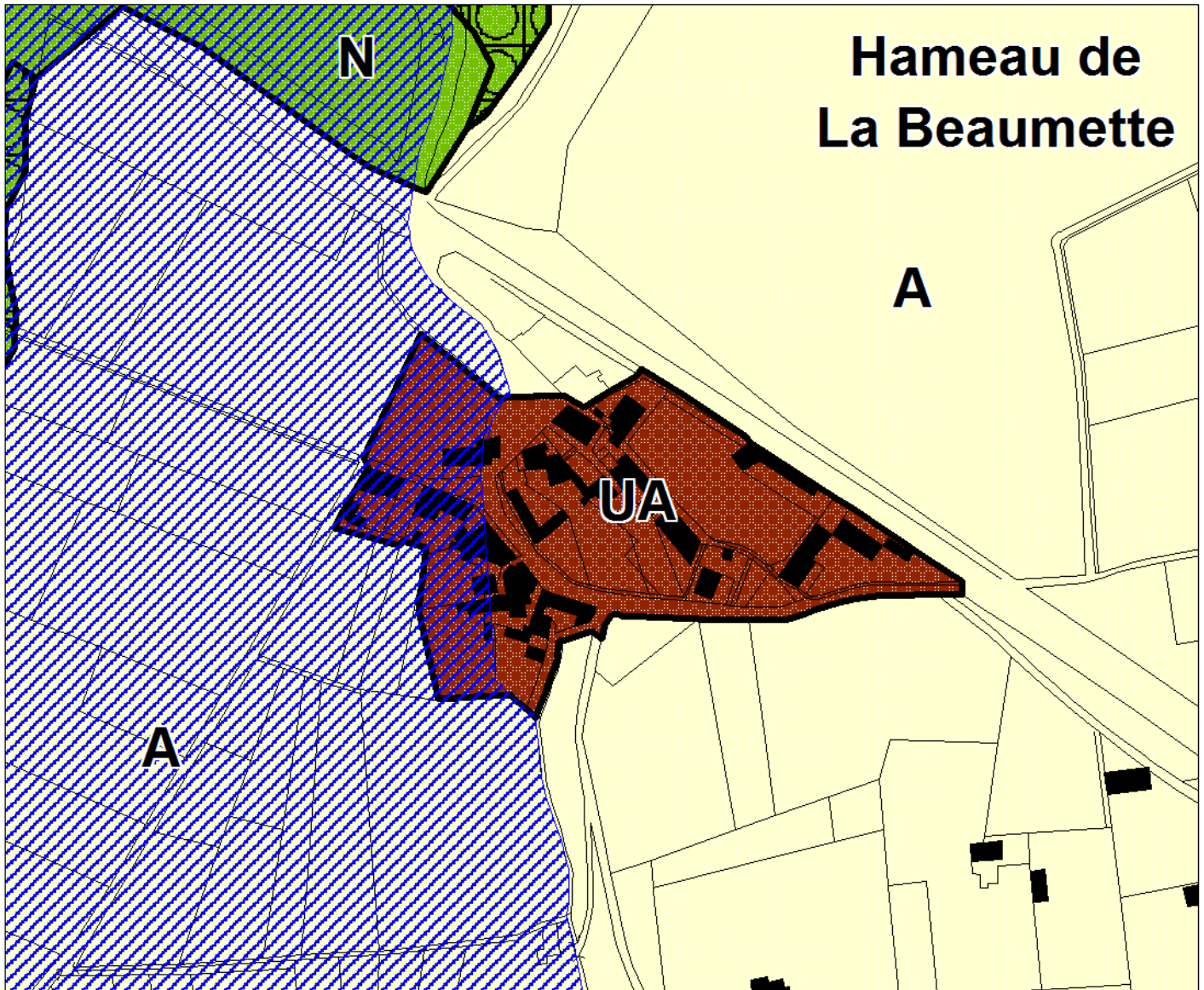


Echelle : 1/3000

LEGENDE



	Espaces Boisés Classés	<u>Liste des emplacements réservés</u>	
	Emplacements réservés	①	Extension du cimetière
	Eléments de paysage identifiés au titre de l'article L.123-1-5.7° du Code de l'urbanisme	②	Parking et voirie
	Zone non aedificandi	③	Voirie
	Elément identifié au titre de l'article L.123-3-1 du Code de l'urbanisme	④	Extension de la STEP
	PPRI du "Sud Ouest du Mont Ventoux" Approuvé le 30 juillet 2007	<u>Eléments de paysage identifiés au titre du L.123-1-7° du CU</u>	
	PPRI bassin versant de l'Ouvèze	A1	Alignements d'arbres
		G1	Grand ensemble boisé



Echelle : 1/3000

LEGENDE



	Espaces Boisés Classés
	Emplacements réservés
	Eléments de paysage identifiés au titre de l'article L.123-1-5.7° du Code de l'urbanisme
	Zone non aedificandi
	Elément identifié au titre de l'article L.123-3-1 du Code de l'urbanisme
	PPRI du "Sud Ouest du Mont Ventoux" Approuvé le 30 juillet 2007
	PPRI bassin versant de l'Ouvèze

Liste des emplacements réservés

- ① Extension du cimetière
- ② Parking et voirie
- ③ Voirie
- ④ Extension de la STEP

Elements de paysage identifiés au titre du L.123-1-7° du CU

- Ⓐ1 Alignements d'arbres
- Ⓒ1 Grand ensemble boisé